Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

Amendement N° 028

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2021

Rapport n° CR 2021-012 :

REVOYURE DU PLAN D'URGENCE POUR LES LYCÉES FRANCILIENS

Texte de l'amendement :

Il est introduit un nouvel article avant l'article 1, ainsi rédigé :

« Décide de mettre en œuvre une procédure de concertation avec l'ensemble des équipes éducatives et professionnelles, les élèves, les parents d'élèves, les collectivités locales concernées et les services académiques pour adopter un plan d'urgence pour les lycées en prenant en compte les évolutions démographiques, les indicateurs de mixité et de réussite sociale et scolaire.

Décide d'établir une planification transparente et concertée de la mise en œuvre du Plan d'urgence pour les lycées avec une programmation pluriannuelle précise.

Décide de présenter un bilan annuel et exhaustif de l'avancée de la mise en œuvre du plan d'urgence pour les lycées (nouveaux établissements, rénovations, maintenance, restauration scolaire, équipements sportifs, internats…) à l'ensemble des acteurs éducatifs au sein du CIEN afin de la réajuster si nécessaire. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES LYCÉES MENÉ DE MANIÈRE CONCERTÉE, PROGRAMMÉE ET TRANSPARENTE

Le présent rapport présente, en lieu et place d'un point d'étape précis, une communication très vague des opérations lancées depuis 2016 sans en préciser le véritable calendrier d'avancement, ce qui laisse les populations scolaires concernées, les élus locaux dans une expectative importante. Il suffit de prendre le dossier du seul campus de Coulommiers pour mesurer le fossé entre la communication de l'exécutif régional et la réalité du sentiment d'abandon et des conditions d'études décriées par les élèves de cet établissement. Les élus régionaux eux-mêmes ne disposent d'aucuns indicateurs sur l'avancement des dossiers alors que nombre d'amendements sur la programmation et la priorisation des travaux ont été déposés.

Il est temps de mettre en place une nouvelle méthodologie de travail pour informer régulièrement l'ensemble des acteurs de l'avancement du plan d'urgence des lycées et de de relancer une concertation plus large afin de définir une revoyure du plan d'urgence pour les lycées partagée par l'ensemble des acteurs de terrain et définir le nombre de places supplémentaires nécessaires en prenant en compte les évolutions démographiques mais également les indicateurs de mixité et de réussite sociale et scolaire ainsi que la nécessaire adaptation de la carte des formations notamment en terme de lycées agricoles, du paysage et de l'environnement. Une programmation pluriannuelle doit être établie et un bilan annuel doit permettre de la réajuster si nécessaire. Une démocratie éducative doit être réinstallée. Le fait que le conseil inter-académique (CIEN) n'ait pas été saisi de cette revoyure est significatif de son absence actuelle.
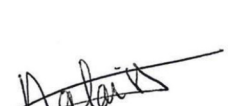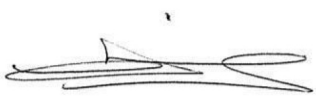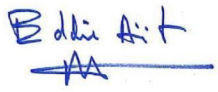
Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**